

La Lettre de parly2

Parly2, comment ça marche ?

Dossier
du mois :
Tout savoir sur
l'organisation de
Parly2

Actualités :
la TNT,
le tri sélectif,
le chauffage...



CARTE XV DE FRANCE

Pour tous ceux qui portent le rugby dans leur cœur !



RENDEZ-VOUS DANS NOS AGENCES DU CHESNAY :

Chesnay Nouvel
France
15 rue Pottier
Tél 01 39 55 91 21

Le Chesnay
Parly 2
64 rue Moxouris
Tél 01 39 23 93 80

Le Chesnay
Simard
4 rue de la Celle
Tél 01 39 23 89 50



On est là pour vous aider

societegenerale.fr

* Offre non cumulable avec les autres offres de la Société Générale, valable jusqu'au 31/08/2010 dans les agences Société Générale du Chesnay. Tarif de l'option XV de France hors promotion : 24 €/an. Tarif en vigueur au 01/03/10. Société Générale, DCMA/MOP – Tour Granite – 75886 Paris Cedex 18, SA au capital de 924 757 831,25 € – 552 120 222 RCS Paris, siège social 29 bd Haussmann 75009 Paris – 03/10. Crédit photo : Fotolia.com.

1. Dossier du mois : Tout savoir sur l'organisation de Parly2

- Un syndic pas
comme les autres 4
- Gestion des résidences 5 - 6
- Constitution du
Bureau de Parly2 7
- La SAIC - Charte Qualité 8
- Organisation d'une
Assemblée Générale 9

2. Actualités

- Ouverture des piscines 8
- Le tri sélectif 10
- La TNT 11
- Le chauffage :
comment ça marche ? 12
- Petit lexique énergétique.
Un problème de chauffage ? 13
- Club Ars 15

3. Brèves

- Détecteurs de fumées 14
- Espaces verts 14
- Appels à souvenirs... 14
- Internet, e-bulletin 14

La Lettre de Parly2 N°67

Editeur : Association Parly.com
Local postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex
Téléphone : 01 39 55 31 11
Email : parlycom@parly2.com - site web : www.parly2.com

Responsable de la publication :

P. Chapotot, Directeur de la Rédaction

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

P. Chapotot, F. Decagny, B. Labelle, F. Leridon, D. Progetti,
L. Sauvé, C. Rich, M. Texier, P. Boulenger, C. Messageot,
G. Rechagnieux et J. Grill

Photos : Club Ars, F. Decagny, C. Lattard

Crédit photo : Shutterstock

Publicités : CGPG / CPH IMMOBILIER / CULINELLE /
OPTIC 2000 / SOCIETE GENERALE

Conseil, conception graphique et mise en page :

MARKETING TACTICS - 01 69 86 15 28

Imprimerie TAAG

Ce document est imprimé sur Satimat Green 135g, certifié FSC



De nombreux défis à relever ...

Entre octobre 2009 et janvier 2010, vous avez élu les représentants de vos conseils syndicaux secondaires et parmi eux les présidents et délégués de vos résidences au Conseil Syndical Principal (CSP). Tous ces bénévoles viennent d'être élus ou réélus pour 3 ans. Le travail qui les attend est important car de nombreux défis restent à relever pour entretenir notre copropriété en respectant les contraintes réglementaires, pour valoriser notre patrimoine et pérenniser la qualité de ce cadre de vie.



■ **Tout d'abord, le dossier des économies d'énergies.** De nombreux parlysiens sont attentifs, voire impatients de connaître les propositions que le CSP sera en mesure de soumettre à votre vote en assemblée générale. Sur la base de l'étude pour l'amélioration thermique de nos bâtiments réalisée par le Bureau d'étude MANEXI, un appel d'offres auprès des entreprises a été lancé. Son résultat devra nous permettre de poursuivre notre projet et de vous proposer en 2010/2011 des solutions sur le plan technique et financier dans le respect bien sûr du vote, tant attendu, des lois et décrets d'application du Grenelle de l'environnement. Nous tenterons de vous apporter toutes les informations et précisions nécessaires, lors de l'Assemblée Générale du 17 juin prochain.

■ **Un second sujet d'importance est celui des pistes cyclables et zones de rencontre.** Nous avons abordé ce dossier dans notre dernière lettre de Parly2 N° 66. Développé par la Ville du Chesnay, le plan de circulation douce prévoit d'emprunter pour partie des voies privées de Parly2 ouvertes à la circulation publique. Si le projet recueille un large consensus de la part de vos élus, il nous reste à trouver, en concertation étroite avec la Mairie et dans le cadre de notre Commission Mixte Ville du Chesnay-Parly2, les modalités de mise en œuvre dans l'intérêt bien entendu des deux parties. Ainsi, les travaux engagés mais actuellement suspendus, sur le secteur proche de l'église Notre Dame de la Résurrection, pourront être achevés.

■ **La rénovation et l'extension du centre commercial de Parly2** demeure un sujet de préoccupation pour un grand nombre d'entre nous. Si la crise économique semble retarder et peut être modifier pour partie le projet, nous souhaitons après tant d'années voir ce dossier aboutir pour la plus grande satisfaction des parlysiens profondément attachés à « leur » centre. Les derniers échanges avec les responsables du projet nous conduisent à penser que des informations concrètes pourront vous être communiquées dans la prochaine lettre de Parly2.

Dans cette lettre N° 67, nous réservons une large place à l'organisation et au fonctionnement de notre très grande copropriété (7 500 lots). Nous espérons ainsi répondre aux nombreuses questions que certains d'entre vous se posent et tout particulièrement les nouveaux copropriétaires.

Patrick Chapotot

Président de la copropriété de Parly2





PARLY2 : un syndic pas comme les autres...



La plus grande copropriété de France dispose d'une organisation de gestion de son ensemble immobilier qui lui est propre.

Fort de ses 7500 lots d'habitation répartis en 37 résidences, Parly2 peut justifier de moyens de gestion spécifiques. Son service gérance est l'un de ceux là ; son effectif est salarié du syndicat principal des copropriétaires et assure la gestion opérationnelle et quotidienne de la copropriété.

A l'origine, ce service dénommé AGIP bien connu des parlysiens les plus anciens et le Consortium Parisien de l'Habitation (CPH) créé pour la vente des appartements, constituaient le support de la promotion et de la gestion du groupe immobilier de Robert de Balkany, créateur de Parly2 à travers la Société Anonyme Immobilière de Construction (SAIC) du Chesnay-Trianon.

Après la reddition des comptes en 1981, le service gérance est resté partie prenante de la SAIC afin de poursuivre la gestion exclusive de Parly2, la gestion du centre commercial étant elle assurée depuis l'origine par la Société des Centres Commerciaux (SCC). Lorsque, sur les injonctions du Ministère des finances, la SAIC n'a pu poursuivre sa fonction de syndic « bénévole » de Parly2, le service gérance a été rattaché au syndicat des copropriétaires et placé sous l'autorité d'un syndic professionnel. Celui-ci est depuis 1994 la SCC. Cette décision de nos prédécesseurs responsables de la gouvernance de Parly2 à l'époque, de ne pas faire disparaître le service gérance pour assurer la continuité de la gestion de la copropriété est à saluer.

La SCC, dans le cadre d'un mandat de syndic et conformément à la loi, exerce donc la responsabilité de l'administration et de la gestion de la copropriété. Une directrice déléguée à cet effet supervise le service gérance.

Si la responsabilité légale et juridique du fonctionnement des résidences est exercée par la SCC, les moyens

opérationnels sont la propriété de Parly2, gage de pérennité et d'économie. Le personnel travaille exclusivement pour la copropriété et s'efforce d'être le plus disponible possible. Si les travaux exceptionnels sont parfois confiés à l'architecte conseil de la copropriété et après décisions d'assemblée générale, il est important de rappeler qu'en aucune façon le syndic ou le service gérance ne perçoit la moindre rémunération pour la mise en œuvre des dits travaux. L'essentiel des frais d'administration sont les dépenses nécessaires au fonctionnement du service gérance.



La presse rapporte régulièrement l'opacité de certaines pratiques de syndic ; Parly2 a su s'épargner ce type de critique.

Notre mode de fonctionnement, quasi unique dans le cadre d'une copropriété classique, se doit bien entendu de rester toujours le plus performant possible, aussi bien au niveau des charges, que de la qualité du service rendu aux résidents.

Les instances dirigeantes de la copropriété, toujours soucieuses de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement et d'assurer la sauvegarde du patrimoine immobilier, exercent une vigilance permanente avec l'aide de ses commissions.

Si le règlement de copropriété est la véritable Constitution de Parly2, l'approbation en assemblée du Règlement Intérieur et la mise en œuvre d'une Charte Qualité représentent désormais des outils à la

disposition du syndic et susceptibles de rendre notre copropriété plus agréable et efficace. Signalons que ce type de démarche ne semble pas très répandu dans les copropriétés en général.

Imaginons la gestion de Parly2

telle qu'elle pourrait être assurée par un syndic professionnel appliquant les méthodes et règles habituelles de fonctionnement d'une copropriété. La mise en place d'une organisation beaucoup moins disponible et plus rigide serait rendue nécessaire par le souci d'une recherche justifiée de rentabilité. Le système informatique fondé sur cette organisation « maison » et support de tout le dispositif de gestion de la copropriété serait bien entendu immédiatement appliqué à Parly2.

Ce nouvel outil très structurant du point de vue organisationnel aurait pour conséquence de rendre un retour compliqué à la situation antérieure. Le transfert de la gestion de 7500 comptes de copropriétaires, même informatisés, ne peut s'effectuer dans les mêmes conditions que celui qui se fait en général dans le cadre d'une copropriété beaucoup moins importante.

Serait-il donc impossible pour Parly2 d'évoluer ou de changer de mode de gestion ? Impossible n'est pas français dit-on ; un changement dans la structure de gestion de la copropriété est toujours possible, mais il convient d'admettre qu'il faudrait de très sérieuses et fortes raisons pour en arriver là.

Louis SAUVEE

Gestion des résidences : comment ça marche ?

Les atouts du syndic : proximité et exclusivité

Lors des assemblées générales, réunions ou rendez vous, bon nombre de questions sont fréquemment posées sur la gestion des résidences; il est utile de rappeler régulièrement le mode de fonctionnement de la copropriété.

La SOCIÉTÉ DES CENTRES COMMERCIAUX (SCC) est syndic de l'ensemble immobilier depuis

1994, avec un mandat pour le syndicat principal et 37 mandats pour les syndicats secondaires. Ces mandats sont soumis au vote lors des assemblées (assemblée du syndicat principal et assemblées des syndicats secondaires) tous les trois ans. Dans cette organisation, tout semble classique et pourtant, il y a LA GERANCE... Dans une gestion traditionnelle,

les gestionnaires, comptables, etc... sont les salariés du syndic et travaillent pour un certain nombre de copropriétés. A Parly2, sur place au sein des résidences, une équipe de collaborateurs salariés de la copropriété forment la gérance et ne travaillent que pour vous, sous la responsabilité du syndic, représenté par une seule personne dédiée également à Parly2.

Qui sont-ils ?

SCC-SYNDIC



Direction
Catherine RICH
catherine.rich@scc.fr

SERVICE GÉRANCE

Assistante de Direction/Gestion du personnel
Françoise BILLETTE
francoise.billette@scc.fr



Accueil
Guylaine CLOATRE
guylaine.cloatre@scc.fr



Responsable comptabilité
Christine STAFFE
christine.staffe@scc.fr



Responsable gestion de la gérance opérationnelle - gérante
Christine DANA
christine.dana@scc.fr



Responsable juridique
Christiane MESSAGEOT
christiane.messageot@scc.fr



Compta. fournisseurs
Sylvie ARES
sylvie.ares@scc.fr



Compta. Clients
Corinne BREANT
corinne.breant@scc.fr



Assurances/Compta.
Christine SALOY
christine.saloy@scc.fr



Assistante
Danielle DORRIÈRE
danielle.dorriere@scc.fr



Gérant
Manuel DE MOURA
manuel.demoura@scc.fr



Assistante
Dominique MOULY
dominique.mouly@scc.fr



Responsable Maintenance
Jean-Luc OLLIER



Gérante
Virginie ESTEVE
virginie.esteve@scc.fr



Marc GUILLAUME



Thibault LEMAITRE



Jean-Louis HAULE



Assistante
Marie-Cécile FERRARI
marie-cecile.ferrari@scc.fr



Gérante
Claire FRUIT
claire.fruit@scc.fr

39 INTENDANTS



Gestion des résidences : Que font-ils ?

■ **Accueil** : standard, réception des visiteurs, tenue du cahier du service dépannage et cahier des réclamations chauffage/eau chaude, centralisation des rapports des intendants, commande des fournitures de bureau, mise sous pli et affranchissement du courrier...

■ **Quatre gérants dont un responsable et leurs deux assistantes**. Leur mission est d'assurer le suivi d'un portefeuille d'environ 9 résidences chacun : préparation des assemblées, tenue des AG, résolutions et budget, suivi budgétaire, demande de devis, organisation et suivi des travaux, visite des résidences, participation aux réunions de chantier, suivi des intendants et recrutement, réception des copropriétaires, des présidents de résidences, réponses téléphoniques ou par mail, gestion de la vie courante des résidences et des problèmes quotidiens, conseils...

■ **Un service comptable de quatre personnes** : comptabilité clients et fournisseurs, tenue de la comptabilité générale et des comptes individuels des copropriétaires, appels de charges et relances, relations avec la banque, paiement des factures et répartition, rapprochement bancaire, préparation de tous les documents ayant trait à la comptabilité, apurement, préparation des bilans, suivi des dossiers concernant les sinistres, réunions d'expertise...

■ **Un service juridique composé de deux personnes** : dossiers des débiteurs, suivi des procédures, étude juridique de dossiers, veille juridique, respect du règlement de copropriété et du règlement intérieur en relation avec les gérants, suivi juridique des assemblées secondaires, préparation de l'AG du syndicat principal et de celle de la SAIC, suivi administratif de la SAIC (dossiers de cession, conseils d'administration, publications), dossiers de vente.

■ **Gestion du personnel** avec deux conventions collectives : celle de l'immobilier et celle des gardiens d'immeuble. Exécution de toutes les tâches liées aux ressources humaines : annonces pour embauche, organisation de rendez-vous, gestion

des contrats des remplaçants des intendants, paie, déclarations. Gestion de la formation continue...

■ **Un service dépannage composé de quatre personnes**, principalement dépannage et petits travaux dans les parties communes des immeubles, maintenance des piscines, maintenance des installations électriques....

Ces collaborateurs sont placés sous la responsabilité du syndic qui supervise, anime et participe aux activités du personnel de la gérance, tient des AG, signe tous les chèques, virements, bons de commande, contrats, documents de réception de travaux, reçoit les copropriétaires, participe aux réunions concernant l'ensemble de la copropriété (commissions chauffage, charges..., réunions architecte, énergie, informatique, règlement intérieur, conseil syndical principal, Bureau du CSP, SAIC,...). Il travaille sur des dossiers intéressant la totalité de l'ensemble immobilier, voirie, ascenseurs (audit quinquennal, phonie ...), appels d'offre (ravalement...), participe à des réunions de chantier, intervient en cas de litige, négocie les évolutions des contrats avec les fournisseurs, suit certaines procédures, participe aux réunions du comité d'entreprise, des délégués du personnel et du CHSCT*...

■ **Les intendants/assistantes au nombre de 39**, affectés aux résidences, sont également salariés de la copropriété et placés sous l'autorité du syndic.

Catherine RICH



Répartition des résidences

 Ch. DANA	ETOILE
	GEORGE V
	BAGATELLE
	IENA
	RIVOLI
 C. FRUIT	ST CLOUD
	PALAIS ROYAL
	FOCH
	ST GERMAIN
	NEUILLY
 M. DE MOURA	LONGCHAMP
	DAUPHINE
	PASSY
	ORANGERIE
	VARENNE
 V. ESTEVE	CONCORDE
	AUTEUIL
	TROCADERO
	PRE CATELAN
	ST HONORE
	BRETEUIL
	OPERA
	SOLFERINO
	MAILLOT
	ORSAY
	GABRIEL
	LA MUETTE
	LOUVRE
	ODEON
	CHAILLOT
ST MICHEL	
RANELAGH	
ST AUGUSTIN	
TUILERIES	
ST JAMES	
MONCEAU	
GARAGES	

* Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Constitution du Bureau de Parly2 :

Lors de la réunion du Conseil Syndical Principal en date du 21 janvier 2010, les délégués ont procédé à l'élection des membres du bureau (bénévoles élus pour 3 ans parmi les délégués au CSP) :



Président
Patrick CHAPOTOT
(DAUPHINE)



Vice-Président
Benoist LABELLE
(PRE CATELAN)



Guy RECHAGNIEUX
Invité
(MAILLOT)



Vice-Président
Louis SAUVEE
(SAINT CLOUD)



Françoise DECAGNY
(CHAILLOT)



Claude CASTELLANI
(ODÉON)



Michel TEXIER
(NEUILLY)



Secrétaire
Danielle PROJETTI
parlycom@parly2.com
Téléphone : 01 39 55 31 11

PARLY2 en chiffres :

- 37 résidences, 7 500 lots habitations soient 18 000 parlysiens.
- 100 hectares sur 2 communes (Le Chesnay et Rocquencourt)
- 8 piscines
- 7 courts de tennis
- 1 chaufferie et 30 sous-stations
- 1 centre culturel
- 1 église
- 7 km de voiries
- 25 ha d'espaces verts
- 1 centre commercial
- 3 supérettes

Des copropriétaires bénévoles élus pour 3 ans : c'est là toute la force de Parly2

- 37 conseils syndicaux secondaires composés d'environ 300 bénévoles
- 37 présidents de résidences élus par les membres de chaque conseil syndical secondaire
- Un conseil syndical principal (CSP) composé de 37 délégués élus en Assemblées Générales secondaires. Ce conseil est animé par un bureau élu.

Liste des délégués (D) au conseil principal et des présidents (P) des conseils syndicaux secondaires :

- SAINT HONORE : M. SEVILLA (D-P)
- BRETEUIL : M. CAHIN (D-P)
- OPERA : M. BEAUFILS (D-P)
- ODEON : Mme MERELLI (P) et M. CASTELLANI (D)
- CHAILLOT : Mme DECAGNY (D-P)
- SOLFERINO : M. LEFEBVRE (D-P)
- SAINT MICHEL : M. ERNESTY (D-P)
- MAILLOT : M. RECHAGNIEUX (P) et M. BUSCH (D)
- ORSAY : Mme SOULLIER (P) et Mme DOURLENS (D)
- RANELAGH : M. ASTROLOGI (P) et Mme FRUHINSHOLZ (D)
- ST AUGUSTIN : M. LE CAIN (P) et M. MARCHAND (D)
- LONGCHAMP : M. du PATY (D-P)
- DAUPHINE : M. CHAPOTOT (D-P)
- PASSY : M. CLOU (P) et M. SULLO (D)
- GABRIEL : M. DAVIGNON (D-P)
- ORANGERIE : Mme LECLUSE (D-P)
- VARENNE : M. LEBEFAUDE (P) et M. VALDES (D)
- LA MUETTE : M. LEGRAND (D-P)
- LOUVRE : M. BRAULT (D-P)
- CONCORDE : Mme BILGER (D-P)
- ETOILE : M. BERGER (P) et Mme ALIF (D)
- GEORGE V : M. VIDAL (D-P)
- BAGATELLE : M. GRILL (D-P)
- TUILERIES : M. LOUDET (D-P)
- SAINT JAMES : M. TORRIONE (P) et M. CASTET-BAROU (D)
- MONCEAU : M. BONNEHON (P) et M. COUASON (D)
- IENA : Mme COQUIER (D-P)
- RIVOLI : M. ROBIN (D-P)
- AUTEUIL : M. GUERIN (D-P)
- TROCADERO : M. de LAVERGNE (D-P)
- PRE CATELAN : M. LABELLE (D-P)
- GARAGE G1 : M. CHOUQUARD (D-P)
- SAINT-CLOUD : M. SAUVEE (D-P)
- PALAIS-ROYAL : M. VIALLA (D-P)
- FOCH : M. LE ROUX (D-P)
- ST GERMAIN : M. SAINT GIRONS (P) et M. HERVE (D)
- NEUILLY : M. TEXIER (D-P)



Les Membres du Conseil Syndical Principal - CSP



Charte Qualité

Le CSP dans sa séance du 29 septembre 2009 a adopté à une quasi unanimité une Charte Qualité définissant les "règles à suivre pour mieux travailler ensemble dans l'intérêt de la copropriété".

Un comité de suivi a été créé pour étudier ses conditions d'application et toute modification proposée pour en améliorer l'usage.

Ce document à usage interne a pour objectif d'améliorer le fonctionnement de la copropriété et de ses instances (Bureau, Syndic, CSP, CSS).

Louis SAUVEE



OUVERTURE DES PISCINES :

Du jeudi 3 juin
au dimanche 12 septembre
2010

SAIC : une page d'histoire difficile à tourner - pourquoi ?



Un peu d'histoire : chose étonnante en termes de copropriété, un promoteur qui forme

ses acheteurs. Très tôt et bien avant la reddition des comptes de construction, les promoteurs d'origine, R. de Balkany aidé par son PDG de la Société Anonyme Immobilière de Construction (SAIC) C. Jourde, ont eu l'audace d'associer les acquéreurs à la gestion de l'Ensemble Immobilier de Paris 2 qui deviendra assez rapidement Parly2. Nombre d'entre les volontaires qui se sont présentés pour entrer au Conseil d'Administration (CA) de la SAIC y firent leurs classes et prirent la mesure de la gestion d'un ensemble aussi important mais peut-être aussi fragile.

Dès 1975-1976, une commission ad-hoc « Avenir de Parly2 » a étudié pendant plusieurs années la meilleure formule de gestion. C'est tout à fait naturellement qu'à la veille de la reddition des comptes de construction, la décision fut prise à une immense majorité de poursuivre la troisième mission de la SAIC. L'achat des terrains et la réalisation des immeubles ainsi que la gestion de l'ensemble sera confiée au Conseil d'Administration d'une SAIC prorogée pour assurer la mission. Les administrateurs responsables, ont été nommés pour un mandat de 6 années par l'Assemblée Générale des Actionnaires et le Président du CA a été chargé de conduire la Gérance existante. Afin d'intéresser l'ensemble des copropriétaires (Actionnaires maintenus et Propriétaires retrayés), il a été décidé que le Bureau du CSP et le Conseil d'Administration de la SAIC délégueraient de droit un de leurs membres aux travaux respectifs des deux entités. Pour les actionnaires maintenus, ce choix présente quelques avantages sur le plan financier, au moment des reventes, dans la mesure où la cession d'actions dispense des frais de retrait par exemple. Sur le plan général, cela apporte la garantie d'une solidarité peu coûteuse en

même temps qu'une surveillance attentive des bonnes rentrées des charges de copropriétés par le moyen d'une action efficace de notre juriste, qui tient le CA très régulièrement informé et prend les bonnes décisions d'actions si nécessaire.

Cette situation très satisfaisante dura jusqu'à fin 1993 puis, pour des raisons administratives et fiscales, la SAIC fût contrainte de cesser d'assurer la gestion directe. Les preuves étant acquises de l'efficacité de la gérance et de l'intérêt de l'engagement des Parlysiens dans leur gestion, un accord particulier fût conclu avec la SCC qui acceptait de laisser aux Parlysiens le contrôle de la gestion. A ce moment, la mission du Bureau du Conseil Syndical Principal d'exercer complètement sa mission définie par la loi devenait évidente. Etait-il pour autant nécessaire de dissoudre la SAIC ? La réponse de maintenir la SAIC pour 20 années supplémentaires dans l'intérêt des Parlysiens restés actionnaires, mais aussi pour l'ensemble, fût claire. Le Conseil d'Administration de la SAIC a donc continué de participer à la vie de Parly2 par ses contacts avec le Bureau du CSP. Les deux institutions, Bureau du CSP et CA de la SAIC, actent en commun. La mission du CA de la SAIC est considérée comme celle d'une instance de réflexion, de surveillance et de propositions pour Parly2 .

En 2010, soit 29 ans après sa première prorogation, on constate que les actionnaires représentent encore 65% des lots habitations. Ces derniers seront appelés à se prononcer l'an prochain sur le choix de prolonger l'heureuse existence de la SAIC.

Paul BOULENGER

Organisation d'une Assemblée Générale :

La taille de Parly2, inhabituelle en copropriété, entraîne une gestion toute particulière de ses assemblées, et notamment de celle de l'assemblée annuelle du syndicat principal qui se tient généralement dans le courant du mois de juin.

Cette assemblée nécessite en effet la convocation des quelques 8.000 copropriétaires et la gestion préalable des pouvoirs de ceux qui souhaitent s'y faire représenter.

Une organisation a donc été mise en place depuis la construction de l'ensemble

immobilier, organisation que nous essayons d'améliorer d'année en année afin de faciliter la représentation des copropriétaires et par conséquent leur participation aux décisions relatives à la vie de leur copropriété.

La Grande Scène



Environ 300 personnes assistent physiquement à l'assemblée, soit en qualité de copropriétaires présents, soit en qualité de mandataires

représentant un certain nombre de copropriétaires.

Les délais nécessaires à l'édition, la mise sous pli, la distribution par les intendants puis par la poste des convocations, dans les délais légaux, obligent à définir les ordres du jour en CSP dès le mois de février.

La rédaction de la convocation et sa remise à l'imprimeur s'effectuent courant mars, la mise sous pli et la distribution en Avril.

Commence alors la gestion de la pré-assemblée, avec, pour chaque conseil syndical secondaire, sa moisson de pouvoirs, et pour la gérance la présaisie des pouvoirs reçus en fonction de vos recommandations et attribués à

un gros porteur sur chaque résidence. Au fur et à mesure de leur réception et saisie, un état des pouvoirs reçus et un état des non reçus sont adressés chaque semaine au représentant de chaque résidence, permettant ainsi une collecte efficace des pouvoirs auprès des copropriétaires résidents.

De cette collecte dépend le bon déroulement de l'assemblée générale. Le vote de certaines résolutions nécessite une majorité élevée et la défaillance d'un trop grand nombre de copropriétaires entraîne parfois l'impossibilité de voter une résolution d'intérêt commun.

Dans les 15 dernières années, seulement 55 % environ des copropriétaires étaient ainsi présents ou représentés à l'assemblée. L'an dernier, compte tenu de la résolution relative au nouveau règlement intérieur et de l'opération de collecte de pouvoirs menée tambour battant, la représentation fut exceptionnelle puisque le pourcentage des présents et représentés a avoisiné les 75 %.

Espérons que nous bénéficierons cette année encore du regain d'intérêt suscité l'an dernier.

Christiane Messageot

Assemblées Générales
du jeudi 17 juin 2010



Assemblées Générales
annuelles du Syndicat
Principal et de la SAIC.

**A la Grande Scène du
Chesnay au 37 rue Caruel
de St-Martin.**



**VENEZ NOMBREUX...
PARTICIPEZ...**

Si vous ne pouvez pas y assister, pensez à transmettre votre pouvoir en temps et en heure au mandataire de votre résidence.

Il s'agit de la vie de la copropriété de Parly2. Grâce à votre vote, vous pourrez exprimer vos choix.

En savoir plus sur... Parly.com

Association loi de 1901 dont l'objet est d'assurer l'information et la communication de la copropriété de Parly2.

Elle publie à cette fin la lettre de Parly2, soit 3 ou 4 numéros par an et gère le site Internet, www.parly2.com ou parly2.eu

ou parly2.fr.

En étroite collaboration avec le Bureau du CSP dont les membres sont adhérents de plein droit, ainsi que les présidents de résidence, cette association participe activement à la vie de Parly2. Ses ressources proviennent essentiellement

des recettes issues des insertions à caractère commercial dans les supports précédents. Son président est Patrick CHAPOTOT, Président du Conseil Principal de Parly2. Ses bureaux sont situés dans les mêmes locaux que ceux du CSP.

Tri sélectif... des efforts à faire !!

2003, date du démarrage du tri sélectif complet : collecte des ordures ménagères, collecte des déchets recyclables hors verre - déchets propres et secs - et collecte du verre. Le Chesnay et Rocquencourt ont fait partie des communes avec des résultats plutôt satisfaisants et en progression tous les ans. Depuis 2008, la tendance tend à s'inverser. Même si des changements de comportements peuvent expliquer en partie cette régression, peut être n'avez-vous pas aussi bien trié ?



Source Mairie du Chesnay

N'oubliez pas les DEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), appareils électroménagers, électriques, électroniques et informatiques qui doivent être apportés à la déchetterie ou rapportés au magasin qui vous reprendra chaque appareil pour l'achat d'un neuf. **Ils ne font pas partie des « encombrants », PENSEZ-Y !**

Les Chesnaysiens bénéficient d'une déchetterie

37, rue Caruel de Saint Martin

Son accès est gratuit sur présentation du Pass Déchetterie dont il faut faire la demande à la mairie (sur présentation du document de l'année en cours : feuille d'impôt, quittance etc.). Ouverture du mardi au samedi de 8h30 à 12 h.

Catherine Rich – Guy Rechagnieux



Source Mairie du Chesnay

Au CHESNAY, la collecte des déchets ménagers est assurée par la société NICOLLIN, de la manière suivante :

Collecte des ordures ménagères	3 fois par semaine	Lundi, jeudi et samedi, le matin
Collecte des déchets recyclables (hors verre)	2 fois par semaine	Mardi, vendredi, le matin
Collecte des déchets recyclables en verre	1 fois par semaine	Vendredi matin
Collecte des encombrants ménagers	2 fois par mois	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi
Collecte des déchets verts (en sac biodégradable)	Lundi	De mars à décembre Sortir les sacs avant 8h30

A ROCQUENCOURT la communauté de communes de Versailles Grand PARC, cette entité détermine le mode de collecte qui est effectuée par SEPUR :

Collecte des ordures ménagères	3 fois par semaine	Lundi, mercredi et samedi, le matin
Collecte des déchets recyclables (hors verre)	2 fois par semaine	Mardi, vendredi, le matin
Collecte des déchets recyclables en verre	1 fois par semaine	Jeudi matin
Collecte des encombrants ménagers	2 fois par mois	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi

Bien trier c'est faire une économie sur le coût de traitement des déchets et améliorer votre environnement.

De l'étude à la réalisation



BONTEMPI
CUCINE

4 rue de Versailles - 78150 Le Chesnay
www.culinelle.fr

Culinelle
Créateurs de cuisines

01 39 55 22 41

La TNT : ce qu'il faut savoir sur la cessation de transmission en « analogique » de la télévision.



A compter du mois de mars 2011, en Ile-de-France, la diffusion hertzienne en mode « analogique » des chaînes numérotées de 1 à 6 (TF1, France 2, France 3, Canal +, La cinq, M 6), cessera définitivement. De nombreuses solutions alternatives existent aujourd'hui, offrant aux téléspectateurs des conditions de réception de bien meilleure qualité, ainsi que des offres variées.



Quelles sont-elles ?

■ La Télévision Numérique

Terrestre gratuite : TNT. Lancée en mars 2005, elle remplace en quelque sorte le système appelé à disparaître. Elle est transmise par la voie hertzienne – réception sur les antennes râteaux installées sur les toits – en qualité numérique. Il est nécessaire de disposer d'un décodeur (Obligatoirement

incorporé au téléviseur depuis mars 2008). Le nombre minimum de chaînes reçues, dont celles numérotées de 1 à 6, est actuellement de 18. Les programmes de ces chaînes sont obligatoirement repris par les différents opérateurs.

■ **La voie satellitaire :** une grande partie de nos résidences dispose de paraboles et des équipements électroniques d'amplification et de décodage, permettant de recevoir des « bouquets » de chaînes dont les programmes de la TNT.

■ **Le câble (ou la fibre optique à venir) :** tous nos immeubles peuvent être ainsi raccordés par un opérateur qui propose des « bouquets » de chaînes dont les programmes de la TNT.

■ **L'ADSL :** Un certain nombre d'opérateurs proposent, comme pour le câble, des « bouquets » de chaînes incluant les programmes de la TNT. Il est nécessaire de disposer d'un modem (box) et d'un décodeur TV reliés à une prise de téléphone.

Les conditions techniques pour recevoir la TNT par voie hertzienne :

Téléviseurs :

■ **Téléviseur ancien (sans prise Péritel permettant de brancher un décodeur) :** nécessité de remplacer l'appareil.

■ **Téléviseur d'âge moyen muni de prise Péritel :** achat et raccordement d'un décodeur (quelques dizaines d'euros).

■ **Téléviseur récent disposant de décodeur incorporé :** parfaitement adapté.

Antennes :

En ce qui concerne l'antenne et la distribution vers les appartements, dans de nombreux cas, aucune modification n'est nécessaire et la qualité de réception est parfaite. L'idéal consiste à remplacer les râteaux et les amplificateurs (parfois d'origine), par des modèles à « large bande ». Les câbles allant de la gaine à la prise murale ont parfois vieilli ou subi des contraintes mécaniques. Il est alors préférable de les remplacer.

Chaque immeuble constituant un cas particulier, adressez-vous à votre gérant qui vous fera conseiller par un professionnel.

Pour tous les résidents qui reçoivent déjà la télévision numérique, quel que soit le mode, la cessation des émissions en « analogique » en mars 2011, ne devrait entraîner aucune perturbation.

Jacques Grill

Optic2000

2^{ème}
2 PAIRE
GRATUITE*
POUR TOUS

même en progressifs solaires

FGD OPTIC

Centre commercial Parly 2
LP 605 - 78150 LE CHESNAY

01 39 54 21 21

www.optic2000.fr

*Selon conditions en magasin.

3615 OPTIC 2000 (0,20€/mn)

(Préco)

Le chauffage à PARLY2 : comment ça marche ?

Pour les nouveaux Parlysiens, il nous a semblé utile de rappeler comment fonctionne le chauffage et la production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) à Parly2. Il s'agit du poste le plus important de nos charges, et il risque de le devenir encore plus avec l'augmentation du prix du gaz et des taxes écologiques qui sont régulièrement créées.

Une chaufferie principale composée de 3 chaudières et d'un co-générateur (turbine + alternateur + échangeur) fabrique de la chaleur à partir d'un approvisionnement en gaz naturel. Un réseau de canalisations enterrées, dit primaire, transporte cette chaleur sous forme d'eau surchauffée à 170°C sous une pression de 18 bars, jusqu'aux 30 sous-stations réparties sur les résidences. Chacune de ces sous-stations prélève l'énergie dont elle a besoin via un échangeur, pour réchauffer l'eau chaude sanitaire (ECS) et pour chauffer nos bâtiments l'hiver au moyen de grilles chauffantes emprisonnées à l'intérieur des dalles de béton qui constituent les planchers et les plafonds de nos appartements.

Il s'agit d'une installation de type chauffage urbain, qui nécessite une conduite précise, des réglages, de l'entretien, des réparations. Ces missions sont confiées à une société pour une durée généralement de 9 à 12 ans, durée du contrat actuel, qui a commencé en 2001 et se finira en février 2013. **Ce contrat qui lie Parly2 à son chauffagiste COFELY comprend principalement 3 parties :**

- **Partie 1 :** le coût de l'énergie consommée (gaz + l'électricité nécessaire pour les pompes, la régulation, les automatismes de la chaufferie principale et des 30 sous-stations),
- **Partie 2 :** la main d'œuvre pour la conduite et les interventions sur notre installation ; l'équipe COFELY PARLY2 est constituée de 8 personnes à plein temps,
- **Partie 3 :** une garantie totale qui couvre le prix des pièces d'usure et des consommables remplacés pendant la durée du contrat.

Les parties 2 et 3 sont des frais fixes indexés chaque année en fonction d'indices publiés par l'INSEE. La partie 1 est très majoritairement constituée par l'achat du gaz. Cette partie varie en fonction de la rigueur des hivers pour le chauffage et de la consommation d'ECS.

Dans un futur proche, dans le cadre du renouvellement du contrat de chauffage 2013, trois solutions seront étudiées :

- achat direct à Gaz De France au tarif régulé industriel STS
- tarif déréglé via notre chauffagiste
- marché libre des matières premières

Ces solutions seront analysées afin de choisir la meilleure d'entre elles pour les années à venir.

Chauffage : campagne d'équilibrage

Une grande campagne d'équilibrage du réseau de chauffage est en cours, plus de 50% des résidences ont déjà été contrôlées. L'opération se poursuit et un premier enseignement peut déjà être tiré. Les débits équilibrés dans les grilles de chauffage qui devraient apporter les mêmes températures à tous, montrent de grandes disparités.

Des travaux de modification d'appartements, parfois importants, en sont l'une des causes: certains copropriétaires recouvrent la dalle chauffante du plancher de revêtements de plus en plus épais qui "étouffent" le radiateur du sol, retirent les fenêtres des loggias et vont même, dans certains cas, jusqu'à reconstruire un plancher dans leur salon, surélevé d'une dizaine de centimètres, afin d'éviter la marche de la loggia. Le plafond d'une partie de ce nouveau salon se trouve quelquefois être directement la dalle de béton du balcon supérieur qui reste ouvert. D'autres, au contraire, n'ont pas attendu le programme général d'isolation et sont déjà équipés de double vitrage et de

calfeutrements maximum.

Dans un même bâtiment, il a été observé une différence de 7° (18° et 25°) entre ces 2 cas extrêmes, l'appartement isolé devant vivre baies ouvertes pour ne pas avoir trop chaud et l'appartement modifié ayant recouvert le sol chauffant, n'étant qu'à 18°, bien que l'apport en énergie dans cet appartement soit tout à fait nominal. Les réclamations de ce propriétaire restent vaines ; jamais les équilibrages ne pourront rattraper de tels écarts. Il appartient à chacun de prendre en considération le problème du chauffage lorsqu'il envisage des travaux de modification.

Les autres sources d'économies : soyons pragmatiques

Une étude thermique précise a déjà été réalisée et un programme complet d'isolation est en évaluation financière. Pour être efficace, ce programme devra être appliqué à toutes les résidences, tous les bâtiments et tous les appartements.

Nous attendons avec impatience les résultats du Grenelle 2, les lois et décrets qui en découleront, et qui pourraient rendre collectives toutes les parties d'une façade, y compris les fenêtres, ce qui faciliterait grandement les prises de décisions aux Assemblées Générales.

Michel TEXIER

Un problème de chauffage ?

1^{ère} étape :

Si vous avez froid dans votre appartement, contactez votre intendant qui viendra procéder à un relevé de températures (salle de bains, chambres et séjour) à l'aide d'une sonde.

2^{ème} étape :

Si les relevés sont inférieurs à la norme (22°C dans la salle de bains, 18°C dans les chambres et 20°C dans le séjour), l'intendant en informera la gérance qui fera appel à COFELY. Ce dernier se déplacera sur la résidence.

3^{ème} étape :

Si malgré cette intervention et après 24 à 48h, la température est toujours insuffisante, vous devez alerter à nouveau votre intendant, par le biais de la gérance. COFELY reviendra identifier les causes du dysfonctionnement.



Petit lexique énergétique

CHAUFFERIE : bâtiment situé rue Caruel de Saint Martin à l'intérieur duquel se trouvent les 3 chaudières, l'ensemble de co-génération et les pompes de départ du réseau primaire.

COFELY : entreprise qui détient le contrat de conduite et d'entretien de l'ensemble de notre système de chauffage et de production d'eau chaude. Ex société ELYO, elle fait partie maintenant du groupe GDF SUEZ.

ÉCO STATION : il s'agit d'une sous-station dont l'échangeur tubulaire massif a été remplacé par un échangeur dit "à plaques", ayant un rendement supérieur et prenant moins de place, ce qui est une source d'économie d'énergie et de confort, en raison d'une réactivité meilleure que celle d'un échangeur conventionnel massif. Les pompes du réseau secondaire qui fonctionnent à plein régime en permanence sont remplacées par des pompes à vitesse variable, ajustées en fonction des besoins précis du chauffage. Elles contribuent à l'amélioration de la réactivité et consomment moins d'électricité. Une éco station a été installée à titre expérimental par COFELY : les résultats comparatifs avec une station classique se poursuivent sur l'ensemble de l'hiver 2009-2010 afin de déterminer le plus précisément possible les économies apportées et les gains de confort. Si l'expérience se révèle positive, COFELY nous proposera l'évolution progressive des 29 autres sous-stations de Parly2.

ECS : Eau Chaude dite Sanitaire

ÉQUILIBRAGE : réglage des vannes qui commandent les débits d'eau chaude dans les grilles de chauffage des appartements, afin d'obtenir les mêmes températures pour tous.

GRILLE DE CHAUFFAGE : tuyauteries noyées dans les dalles de béton, qui agissent comme un radiateur de chauffage central. Le chauffage à Parly2 est donc assuré par le chauffage des planchers et plafonds de chaque appartement.

RÉGULATION : la puissance du chauffage à Parly2 est réglée en fonction de la température extérieure mesurée par une sonde, généralement installée sur le toit du bâtiment le plus proche de la sous-station. La régulation agit sur la température de l'ensemble de la résidence.

RÉSEAU PRIMAIRE : ensemble des tuyaux aller-retour qui sont enterrés sous les voies de Parly2 et qui distribuent l'énergie issue de la chaufferie aux 30 sous-stations (longueur du réseau : 14 km A/R).

RÉSEAU SECONDAIRE : réseau de tuyauterie en boucle fermée qui distribue l'eau chaude nécessaire au chauffage des bâtiments depuis la sous-station.

SOUS-STATION : local, généralement enterré, où sont disposés l'échangeur, les ballons d'eau chaude, ainsi que les pompes, vannes et organes de contrôle. Dédiée généralement à une résidence, quelques sous-stations desservent deux petites résidences.

SYSTÈME DE TRAITEMENT GILCAM POUR ECS : il s'agit d'un système de protection anodique et cathodique qui protège de la corrosion les ballons d'eau chaude et les tuyaux de distribution d'ECS. C'est en raison de ce traitement que l'eau chaude n'est pas recommandée pour la préparation des aliments.

TAG : Turbine A Gaz de l'unité de cogénération.

TEMPÉRATURE DE RÉFÉRENCE : il s'agit des températures contractuelles, moyennes, qui doivent être servies en fonction de la destination des pièces : chambre à coucher, salle de séjour et salle de bains.

UNITÉ DE COGÉNÉRATION : il s'agit d'un dispositif qui comprend une turbine similaire au réacteur d'un Boeing 747. Son carburant est le même gaz naturel que celui brûlé dans les chaudières. L'air chaud d'échappement est envoyé vers un échangeur qui réchauffe l'eau du circuit primaire de la même manière qu'une chaudière. L'arbre de la turbine entraîne un alternateur qui produit de l'électricité qui est envoyée dans le réseau général de l'EDF qui achète à Parly2 l'électricité produite.



Les détecteurs de fumées obligatoires dans les logements d'ici 5 ans



Le Parlement vient de voter la proposition de loi sur l'obligation d'installer un détecteur de fumées dans tous les lieux d'habitation.

Les occupants (propriétaires et locataires) auront cinq ans après la promulgation de la loi pour se conformer à ces nouvelles obligations. Un décret devrait préciser les normes que devront respecter les détecteurs de fumées. Nous en parlerons le moment venu.

Espaces verts

Sujet oh combien sensible pour les parlysiens et leurs représentants. Il est vrai que les espaces verts font partie intégrante du patrimoine immobilier et contribuent beaucoup à la valorisation de nos résidences. S'il ne paraît pas opportun de reconstituer une véritable commission Espaces verts, en revanche il semblerait intéressant de créer un lieu d'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Une fois par an pourraient donc se réunir celles et ceux qui au sein de leur résidence ont une responsabilité dans ce domaine. Les beaux jours devraient favoriser la réalisation de ce projet.

Appel à souvenirs...

Pour célébrer les 40 ans d'existence de Parly2, l'association Parly.com, organe de communication et d'information de la copropriété, a décidé de faire réaliser un livre référence.

Si vous détenez tout document sur l'origine de Parly2, des témoignages de personnalités ou tout simplement des souvenirs de cette opération immobilière hors du commun, merci de bien vouloir contacter Danièle Progetti au secrétariat du CSP au **01 39 55 31 11** ou par email à parlycom@parly2.com

Internet



La réalisation d'une nouvelle version du site web de la copropriété issue des recommandations du groupe des correspondants internet est en cours d'étude, ce projet ayant pris du retard. En attendant, il est utile de rappeler l'existence du e-bulletin qui permet de recevoir automatiquement par messagerie les informations en provenance des instances de Parly2 et plus particulièrement des conseils syndicaux secondaires. Cet outil auquel il est très facile de s'inscrire gratuitement à partir de la homepage du Parlyweb restera un des supports privilégiés de la nouvelle version.

Louis Sauvée

CGPG

PEINTURE INTÉRIEURE
TRAITEMENT DE FAÇADES

Tél. 01 58 68 54 54 - Fax. 01 58 68 54 55

e-mail. cgpg@cgpg.fr

11 bis, rue Jean-Jacques ROUSSEAU - TSA 40004 - 94203 IVRY-SUR-SEINE Cedex
CGPG - SAS au capital de 504 000 € - SIREN 315 279 364 RCS Créteil - FR 28 315 279 364

Club Ars 2010



Sortie de fin d'année, 17 juin : Abbaye Royale de Chaalis - Fondée en 1135 par Louis VI le Gros, elle fut une remarquable entreprise monastique dont il reste les ruines de l'église et la chapelle Notre-Dame décorée des fresques de Primatice du XVI^e siècle. Dans l'abbatiale du XVIII^e siècle, transformée en résidence princière, Nélie Jacquemart-André rassembla une collection de meubles, tableaux, sculptures, tapisseries et objets d'arts remarquables. Elle légua à l'Institut de France l'ensemble du domaine de Chaalis avec son Musée.

Nos activités :

■ **Informatique** : Cours ou ateliers en groupe de 5 ou 6 personnes avec Word, Excel, photos numériques ou argentiques, diaporama. Sessions d'Internet.

■ **Bibliothèque ouverte toute l'année du lundi au vendredi** ; horaires réduits pendant les vacances scolaires. De nombreuses nouveautés sont à votre disposition : romans, livres d'histoire, biographies. Tous les lecteurs sont invités à faire partie du comité de lecture pour choisir les livres à acheter.

■ **Dîner débat littéraire** : **lundi 12 avril à 20h** : « nos chefs-d'œuvre » à chacun d'entre nous.

■ **Atelier mémoire** animé par une psychologue spécialisée qui vous apprendra de façon vivante et ludique comment faire travailler votre mémoire. **En mai et juin aura lieu une session de 6 cours de niveau 2** (pour ceux qui ont déjà fait une première session) : inscrivez-vous rapidement.

■ **Scrabble vendredi de 14h à 18h**

■ **Bridge : Parties libres** tous les lundis de 14 à 18h.
Prochains tournois : les 5 et 26 mai, 9 juin à 20h15.

■ **Français pour étrangers** : les élèves peuvent commencer, quel que soit leur niveau, dès leur arrivée en France.

■ **Dîners d'Histoire de l'Art : les mercredis à 20h** :
- **19 mai** : découverte de la Venise du Nord (Bruges) à travers les musées GRONINGUE et MEMLING

■ **Visites d'expositions** par L.Chanchorle.
- **31 mars** : « La Sainte Russie » au Louvre ;
- **19 mai** : musée Carnavalet.

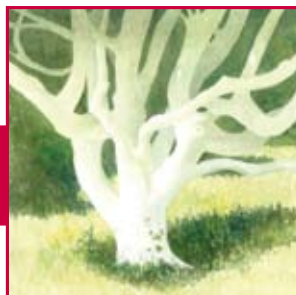
■ **Histoire de l'art** par Florence Van Haecke : **Conférence : mardi 6 avril à 14h** : plis, voiles et drapés.
Visite : la Cité du Patrimoine et de l'Architecture : **lundi 17 mai à 14h**.

■ **Animations enfants** (de 7 à 11 ans) pendant les vacances scolaires de **Printemps** : ateliers d'art manuel certains après-midi de 14h à 17h.



■ **Expositions** sur les cimaises du Club Ars.
- **Du 23 mars au 2 avril** : élèves des ateliers d'aquarelle de Patricia Sourice et Véronica Peirce
- **Du 6 au 16 avril** : élèves de l'atelier de peinture toutes techniques de Claire Le Chatelier

Aquarelles
d'Andrée
L'Huillier



- **Du 4 au 16 mai** : aquarelles d'Andrée L'Huillier
Beaucoup de Chesnaysiens ont pu voir au salon des lauréats de 2008 des œuvres magnifiques de grands formats. Vous verrez cette fois des petits formats carrés. La lumière, la transparence, la composition même des paysages et des fleurs sont toujours aussi réussis.
- **Du 18 au 28 mai** : élèves de l'atelier d'aquarelle de Thérèse Jaud
- **Du 2 au 11 juin** : élèves des ateliers d'aquarelle de Catherine Jordan et de Françoise Lecampion
- **Du 15 au 25 juin** : élèves des ateliers des jeunes en dessin peinture.

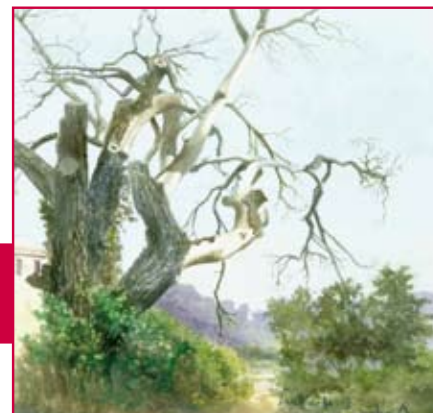
Portes ouvertes

mercredi 16 juin de 10h à 18h :
exposition des travaux des élèves en dessin et peinture et en artisanat (tapissier, bois et décors peints, faïence et porcelaine, broderie). Pré-inscriptions à toutes les activités.

Françoise Leridon

Club Ars
Accueil : Résidence Auteuil-Trocadéro
Lundi au Vendredi de 9h à 12h & 14h à 18h.

Tél. 01 39 54 43 47 - Fax 01 39 54 08 87
www.clubars.com
email club.ars@wanadoo.fr



CPH
IMMOBILIER

VENDRE, ACHETER, LOUER,
faire GERER votre bien

**TRANSACTION
LOCATION
GESTION
SYNDIC**

Venez-nous rendre visite ou contactez-nous :



AGENCE DE PARLY 2 "SIEGE"
2, avenue Charles de GAULLE 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 54 43 46 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER a vu naître les résidences de Parly 2, les a vu grandir, et tout au long de leur histoire a été présent, avec ses deux équipes commerciales : l'une à l'agence du "Siège", l'autre à l'agence du "Centre Commercial" de Parly 2.

Deux équipes de douze négociateurs à votre écoute, constamment informés des nouvelles lois et réglementations en vigueur, et toujours disponibles pour trouver l'appartement que vous désirez ou vendre votre bien dans les meilleurs délais.



AGENCE DE PARLY 2 "CENTRE COMMERCIAL"
Centre Commercial Parly 2 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 55 48 00 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER

c'est aussi, sur place pour les investisseurs, un Service Gestion-Location et un Service Location tous deux performants et qui vous déchargent de tous soucis.

CPH IMMOBILIER est incontournable à

Réseau CPH IMMOBILIER

45 AGENCES ET SERVICES LOCATION SUR PARIS ET LA REGION PARISIENNE

www.cph.fr